

DEPARTEMENT  
DE LA SOMME

Date de transmission de l'acte: 01/04/2025  
Date de reception de l'AR: 01/04/2025  
080-218002830-ARP\_2025\_001-AU  
A G E D I

Arrondissement  
D'Amiens  
Canton de Flixecourt

ARP\_2025\_001

Commune de  
L'ETOILE



**ARRÊTE DU MAIRE PORTANT SUR :**  
**STATIONNEMENT RESERVE - Place Jean Jaurès**

Le Maire de la Commune de L'ETOILE (80830),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-2 et suivants, L2213-1 et 2,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-8, R.411-25, R 411-26 et R413-1,

**Considérant** qu'il revient au Maire d'assurer la police de la circulation sur toutes les voies situées à l'intérieur de l'agglomération,

**Considérant** qu'il y a lieu de réserver un emplacement de stationnement pour les riverains des numéros 86/85/83/81/77 rue du huit mai, le garage Pepit'Auto et la Mairie.

**ARRETE**

**Article 1 :** Des places de stationnement réservées aux riverains des numéros 86/85/83/81/77 rue du huit mai, au garage Pepit'Auto, à la Mairie (durant les heures d'ouverture) sont instituées Place Jean Jaurès.

**Article 2:** La signalisation règlementaire (marquage au sol) est mise en place.

**Article 3:** Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa certification exécutoire.

**Article 5 :** Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Domart-en-Ponthieu est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Etoile, le 01 avril 2025

Le Maire,  
TIRMARCHE Ghislain



ARP\_2025\_001